

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°18/2022

Demande de subvention pour la modernisation du dispositif d'alerte à la population au titre de la DETR 2023

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées au maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°060-2020 du 27 août 2020 portant délégation d'attributions au maire,
Vu le plan pluriannuel d'investissements de la commune, présenté et débattu en séance du conseil municipal du 24 février 2022 dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Considérant l'appel à projet pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023,

DECIDE

De solliciter l'aide financière de l'Etat pour la modernisation des équipements de protection civile et notamment du dispositif d'alerte à la population, au titre de l'appel à projet pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023, au taux le plus élevé possible.

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 30 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

